

DELIBERATION N° 2004/06-09 - ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE DE GESTION 2003

Monsieur BOILEAU rapporteur, indique à l'Assemblée que le compte de gestion 2003 de l'Ecole de Musique présenté, est conforme en tous points au compte administratif 2003.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner quitus à Madame le Trésorier Principal pour son compte de gestion 2003 de l'Ecole de Musique.